

Procès-verbal  
Séance du Conseil  
Municipal  
Du 7 mars 2014

**Présents** : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUEY José, MALLARD Jacques, NACHIN Jean-François

Mesdames LALOUP Bernadette, PETIT Sophie et ROHAUT Odile

**Absents** : Monsieur BRAN Patrice pouvoir à Madame ROHAUT Odile Monsieur HENIN Laurent et Madame BERNARD Renelle

L'an deux mil quatorze, le sept mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Madame Odile ROHAUT est élue secrétaire de séance.

En début de séance, à l'unanimité, le conseil municipal s'accorde pour ajouter une délibération concernant la modification des compétences de la communauté de communes du Canton de Gournay en Bray.

**Adoption des procès verbaux du 03/01/14 et 07/02/14**

Les procès verbaux des séances du 3 janvier et du 7 février 2014 sont adoptés à l'unanimité.

**Vote du Compte Administratif 2013**

Monsieur Le Maire quitte la salle. Monsieur NACHIN Jean-François prend la présidence de l'assemblée. Monsieur NACHIN Jean-François présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2013 de la commune comme suit :

**Résultat de l'exercice 2013 :**

**En Fonctionnement :**

- Dépenses : - 254 618,32 €
- Recettes : + 283 861,95 €

+ 29 243,63 €

En Investissement :

- Dépenses : - 110 839,23 €
  - Recettes : + 114 590,17 €
- 
- + 3 097,34 €

**Résultat de clôture 2013 :**

- En section de Fonctionnement : + 109 992,36 € résultat 2012  
+ 29 243,63 € résultat 2013
- 
- + 139 235,99 € résultat de clôture
- 
- En section d'Investissement : + 132 648,73 € résultat 2012  
+ 3 097,34 € résultat 2013
- 
- + 135 746,07 € résultat de clôture

**Approbation du compte de gestion 2013**

**Délibération  
n° 2014-005**

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013 par Madame VAN BRAEKEL, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Adhésion au groupement de commandes des travaux de voirie 2014**

**Délibération  
n° 2014-006**

Après avoir entendu la lecture de la convention proposée par la Communauté de Communes du canton de Gournay-en-Bray, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) approuve à l'unanimité cette convention d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2014. Cette convention sera signée pour une durée d'un an.
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention
- 3) Elit à l'unanimité M. Emmanuel DUCLOS délégué titulaire de la Commission d'appel d'offres, et Mme Odile ROHAUT déléguée suppléante.

**SDE76 Avant projet Rue de l'Abbé Denhez**

Dans le cadre de la programmation 2014 de travaux, le SDE76 a adressé à la commune une proposition de travaux d'éclairage public "Rue de l'Abbé Denhez".

Le montant des travaux à la charge de la commune s'élève à 4 284,28 € dont 1 457,20€ de TVA. L'avant projet ne comprend aucun plan, ni descriptif, Monsieur Le Maire propose d'attendre d'avoir plus de renseignements avant de délibérer. La programmation sera revue lors d'un prochain conseil.

### **SDE76 Avant Projet Place de la mairie**

Dans le cadre de la programmation 2014 de travaux, le SDE76 a adressé à la commune une proposition de travaux d'éclairage public "Place de la Mairie".

Le montant des travaux à la charge de la commune s'élève à 992,76 € dont 356,00 € de TVA. Comme pour le projet précédent, l'avant projet ne comprend aucun plan, ni descriptif ; il sera revu lors d'un prochain conseil.

### **Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec le département pour la mise à disposition des abris voyageurs**

La commune dispose actuellement de 3 abris voyageurs. Ceux situés Chemin de la Vieuville et Place de la Mairie sont entretenus par la commune. Celui situé à l'arrêt "Les Hulis" est entretenu par le Conseil Général.

**Délibération  
n° 2014-007**

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention rédigée par le Département relative à la mise à disposition des abris-voyageurs de type urbain et qui fixe les modalités d'utilisation et d'entretien avec le Conseil Général de cet abri.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

### **Engagement des dépenses investissement avant vote du BP 2014 (remboursement caution du presbytère)**

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

**Délibération  
n° 2014-008**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- Chapitre 16, article 165 : Caution presbytère 750 €

### **Démolition et le vente d'un terrain nu Chemin de la Vieuville**

L'Office Public de l'Habitat du Département de Seine Maritime (Habitat 76) souhaite procéder à la démolition et à la vente du terrain nu d'un bien situé 1 Chemin de la Vieuville. Pour cela, Habitat 76 sollicite l'autorisation du Conseil.

**Délibération  
n° 2014-009**

Le Maire précise que la démolition n'est pas soumise à une demande de permis de démolir car la commune ne dispose pas de PLU et que le bien n'est pas situé en zone protégée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la démolition et la vente du terrain.

### **Modification des compétences de la communauté de communes**

La Communauté de Communes de Gournay a approuvé par délibération en date du 18 février 2014, l'extension de ses compétences par adjonction de la compétence "aménagement numérique et déploiement du très haut débit". Le Conseil Communautaire a également autorisé la Communauté de Communes à adhérer au syndicat mixte d'aménagement numérique pour exercer ses compétences communautaires, sur simple délibération du conseil communautaire.

**Délibération  
n° 2014-010**

Le Maire indique que les communes membres de la Communauté de Communes doivent être consultées et émettre un avis dans un délai de trois mois à compter de la notification de la décision communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération de la Communauté de Communes de Gournay en Bray.

### Devis travaux dans l'ancien presbytère

Monsieur Le Maire fait le point sur les travaux déjà réalisés :

- pose de placo et enduit avec une personne mise à disposition par l'association "Agir en Bray"
- pose de plinthes manquantes
- Pose de parquet
- Intervention d'un électricien

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 juin 2013, le remplacement progressif des fenêtres a été évoqué. Malgré plusieurs sollicitations, un seul artisan a répondu à la demande de devis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de Monsieur Monnier pour un montant de 11 613,36 € TTC

### Festival week end à la campagne du 27 au 29 juin 2014

Située en Picardie, l'association "8 violoncelles" organise des concerts dans des lieux historiques. Elle propose une intervention à la Chapelle de Beuvreuil le 28 juin 2014 ainsi qu'un concert pédagogique pour l'école le lundi 23 juin.

La participation de la commune pour cette intervention est de 1 000 € et le concert est gratuit pour les habitants. Un pot de l'amitié sera offert par la commune à l'issue du concert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'intervention de l'association et accorde une subvention de 1 000 €.

### Divers

Monsieur NACHIN rend compte de l'intervention du SDE76 lors de la dernière réunion du SIERG. Chaque commune devra élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de la clé composée des communes du canton d'Argueil, de Forges les Eaux et de Gournay en Bray. Courant Mai, les représentants de la clé éliront un Président et 15 Vice-Présidents qui constitueront le bureau du SDE76.

Monsieur EQUÉY demande qu'un point soit réalisé sur les commandes du livre consacré à la commune. Il n'y a pour le moment toujours pas eu de publication dans la presse. La quantité de livre à commander sera fixée après cette publication.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.  
La séance est levée à 23h00

